

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance extraordinaire tenue le 2 septembre 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22027 – Résolution CA21 220258 (dossier 1218505003)

Ordonnance relative au bruit en dehors de plage horaires prescrites – Station de métro Lionel-Groulx

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA21 22028 – Résolution CA21 220259 (dossier 1213172002)

Ordonnance relative à la mise à sens unique vers le nord de la rue Lusignan

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressées peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA21 22028 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire